

Le Maire
Conseiller Communautaire
Vice-Président d'Isère
Christophe CHARLES

ARRETE N° 2026-01 D'AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

AP038215260001

Monsieur le Maire de la Commune de LUZINAY (Isère)

- **Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L 581-8 et suivants,
- **Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la demande formulée par l'entreprise L'INSTITUT D'EMI représentée par Mme PALLARES Emilie résidant au 391 Chemin Revou Bayard à Luzinay concernant le remplacement d'une enseigne commerciale au 787 Rue des Allobroges à Luzinay.

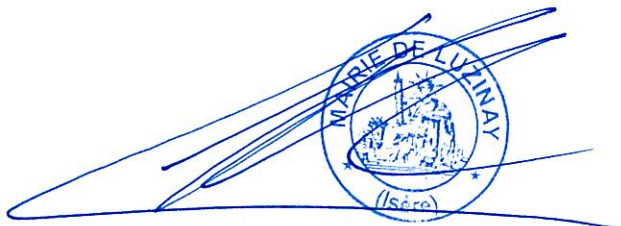
ARRETE

Article 1 : L'autorisation d'installer les enseignes est accordée selon les descriptifs de la déclaration d'autorisation préalable n°AP038215260001 et plans joints à cette demande.

Article 2 : Les objets constituant l'enseigne doivent être maintenus en bon état et entretenus. En cas de modification, une nouvelle demande devra être présentée en préfecture.

Fait à Luzinay, le 26 juin 2026

Christophe CHARLES
Maire de Luzinay



The block contains a handwritten signature in blue ink and an official circular stamp. The stamp features the text 'MAIRIE DE LUZINAY' around the top and 'Isère' at the bottom, with a central emblem depicting a building.